FMS FEDERATION DES MEUNIERS SUISSES
DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER
FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI

2025
2026



Rapport annuel

30e EXERCICE

Impressum

Situation en
Octobre 2026

Conception
Qturn GmbH, Bolligen

Production
Rubmedia AG, Wabern

Contact
Fédération des meuniers suisses (FMS)
Thunstrasse 82
Case postale 1009
3000 Berne 6

2

Avant-propos

6

Objectifs annuels du comité de la FMS 2026 / 2027

8

Culture céréalière

Récolte 2026 9
Europe 13
Production mondiale 13

14

Structures du secteur meunier

Suisse 15
Europe 18

20

Conditions-cadres de la politique économique

21 Situation de l'approvisionnement
22 Politique agricole
26 Prix indicatifs
27 Compensation du prix de la matière première
30 Plantes issues des nouvelles technologies de sélection végétale (NTSV)
31 Révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays
33 Importation de pâtons
34 Alcaloïdes de l'ergot, ergot et résidus
34 Déclaration du gluten et traces d'allergènes
35 STEC dans la farine
35 Plainte de Marchés Équitables Suisse auprès de la COMCO
36 Stratégie de l'OFAG pour une protection durable des cultures à l'horizon 2035
37 Allègement douanier (production d'amidon et de farines techniques)
37 Marketing générique pour le pain suisse
39 Soutien étatique de projets pour les moulins
39 Soutien de l'apprentissage de meunières et meuniers
39 « Espace du Blé au Pain »

40

Informations sur la FMS

40 Membres
40 Assemblée des délégués
41 Organes
42 Affiliations et collaborations avec d'autres organisations

Avant-propos

01



La pression économique sur les moulins est très forte actuellement.

Mesdames, Messieurs,
Chères meunières et chers meuniers,

Dans le présent rapport annuel 2025/2026, nous faisons de nouveau la rétrospective d'une année pleine de défis pour notre fédération, année au cours de laquelle il s'est avéré que la sécurité de l'approvisionnement, la compétitivité et des conditions-cadres fiables pour les moulins ne vont pas de soi, même avec de meilleures récoltes.

La récolte 2025 a apporté une détente bienvenue après la difficile situation de l'approvisionnement en raison de la faible récolte 2024. L'approvisionnement en Suisse a été stabilisé, le passage à la nouvelle récolte s'est fait de manière ordonnée et les bases ont été créées pour retrouver l'équilibre sur le marché. La récolte 2026 s'annonce aussi réjouissante, tant concernant les quantités que la qualité. Malgré cela, nous avons de nouveau ressenti pendant l'exercice écoulé à quel point la filière des céréales panifiables est vulnérable lorsque les fluctuations des récoltes, des stocks pleins, une baisse de la demande et des procédures exigeantes d'importation sont réunis. La FMS ne s'est par conséquent non seulement occupée de l'approvisionnement à court terme, mais s'est aussi engagée pour que les leçons des années précédentes soient prises en compte dans la conception des futures conditions-cadres politiques et pratiques.

En même temps, la pression économique sur les moulins a augmenté. La perte de débouchés importants et l'augmentation continue des produits de boulangerie et de pâtisserie marquent l'environnement et provoquent une diminution des quantités moulues. Le fait que le nombre de membres soit resté stable pendant l'exercice écoulé ne doit pas faire oublier que les défis entrepreneuriaux restent grands pour tous les moulins. Notamment dans un marché avec des surcapacités, des volumes en baisse et des coûts élevés, il est important que les revendications des moulins soient défendues de manière objective, d'une seule voix et en tenant compte de l'intérêt général du secteur.

La FMS a dû agir à différents niveaux pendant l'exercice écoulé. Qu'il s'agisse de questions de politique agricole, du développement de la PA 2030+, du régime douanier et des contingents, de la compensation du prix de la matière première, des stocks obligatoires, des nouvelles technologies de sélection végétale, de la sécurité alimentaire ou encore de la déclaration du pays d'origine du pain et des produits



33

membres de la FMS couvrent 97 % des besoins indigènes en farine.

de boulangerie, la FMS s'est engagée à trouver des solutions applicables dans la pratique et économiquement supportables. Il s'est avéré une fois de plus que le secteur meunier en tant que premier échelon de transformation joue un rôle central entre la production agricole et le deuxième échelon de transformation. À plusieurs reprises, la FMS a servi de médiatrice entre les échelons de la filière et a contribué à trouver des solutions consensuelles.

Nous remercions nos membres, les organisations partenaires et les interlocuteurs de leur confiance, de la collaboration constructive et de leur volonté de trouver également des solutions viables dans des dossiers exigeants.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, chères meunières et chers meuniers, nos cordiales salutations.



Dr. Lorenz Hirt
Directeur

Thomas Helbling
Président

02

Objectifs annuels

du comité de la FMS 2026/2027

Les activités prioritaires du comité sont définies en objectifs annuels.

Le comité de la FMS s'est de nouveau fixé des objectifs annuels. Ce faisant, il a veillé à formuler un objectif stratégique et des objectifs politiques conformes au but de la FMS de défendre les intérêts du secteur meunier suisse envers la politique, l'administration, d'autres branches de l'industrie alimentaire, les associations faîtières économiques, les médias et le public. Le comité a aussi défini des objectifs visant à impliquer davantage les membres et à renforcer de la sorte la FMS comme organisation regroupant tous les moulins suisses. Le présent rapport annuel vise également à donner un aperçu du travail du comité et de l'atteinte des objectifs de l'année précédente aux membres de la fédération.

Le comité s'est fixé les objectifs annuels suivants pour l'exercice 2026/2027 :

Objectif stratégique	L'objectif est atteint si le comité de la FMS...
Le comité de la FMS défend les intérêts du secteur meunier envers la politique, l'administration, d'autres fédérations, les médias et le public.	... gère les défis du secteur meunier avec prévoyance, à temps, activement et de façon compétente et trouve des solutions dans l'intérêt de tout le secteur.

Objectifs politiques	L'objectif est atteint si le comité de la FMS...
Le secteur meunier suisse dispose de conditions-cadres au sein de la filière des céréales panifiables permettant à ses membres d'exercer leur activité de manière rentable.	... s'engage pour que les paramètres de qualité et de formation des prix des céréales panifiables soient basés sur des critères uniformes et transparents ; ... défend les intérêts des moulins dans les négociations sur les prix avec des arguments étayés et basés sur des faits.
La future politique agricole et alimentaire de la Confédération tient compte des revendications de la filière des céréales panifiables, conformément à sa grande importance pour la sécurité alimentaire.	... défend activement les revendications de la FMS dans les discussions sur le développement de la politique agricole et alimentaire 2030 et s'engage pour le renforcement de l'agriculture productrice, notamment de la filière des céréales panifiables.
Aucune étape de libéralisation supplémentaire affaiblissant la filière des céréales panifiables n'est réalisée.	... défend les intérêts de la FMS envers la Confédération si des étapes de libéralisation supplémentaires sont prévues et veille au sein de la fial à ce que ses intérêts soient pris en compte dans les prises de position de celle-ci.
La relève dans la formation de meunier/-ère est assurée.	... soutient la VAM et l'ARAM pour la promotion de la formation professionnelle dans tout le secteur ; ... s'engage au niveau politique pour que la profession soit attrayante.
La résistance du secteur, aussi en cas de crise [notamment à cause de la récolte, de la gestion des contingents, de la logistique ou de l'énergie], est renforcée en définissant de façon anticipée des mesures pratiques et politiques.	... s'engage pour que les excédents des récoltes précédentes soient recensés dans tout le secteur et sur la base de données ; ... veille à défendre au mieux les intérêts du secteur au niveau politique [p. ex. adaptation temporaire du contingent tarifaire] ; ... s'engage pour que les moulins soient exemptés des mesures de gestion étatiques en cas de pénurie d'électricité et de gaz en tant qu'entreprises d'importance systémique ; ... s'engage auprès de swiss granum pour le maintien et si possible pour le renforcement du système de paiement selon la teneur en protéine afin de garantir la qualité des céréales panifiables.
La problématique de la forte augmentation des importations des produits de boulangerie est reconnue et des mesures sont prises pour y remédier autant que possible.	... soutient au mieux l'association Pain suisse dans ses efforts pour faire respecter la nouvelle obligation de déclarer la provenance du pain et des produits de boulangerie vendus en vrac ; ... soutient les interventions politiques pour corriger le système douanier défavorable pour les importations de produits de boulangerie et la méthode « premier arrivé, premier servi » qui fausse la concurrence.
La solution de remplacement de la loi chocolatière de droit privé est mise en œuvre avec succès afin que les quantités transformées en Suisse soient maintenues.	... assure la consolidation du système et s'engage pour qu'il y ait suffisamment de moyens à disposition pour la compensation à long terme ; ... communique l'importance du système pour toute la filière des céréales panifiables et pour la sécurité de l'approvisionnement en Suisse.
Le développement et la mise en œuvre du droit alimentaire tiennent compte des revendications du secteur.	... collabore rapidement et efficacement avec les autorités en cas de contamination de matières premières et informe à temps sur les mesures à prendre.

Objectifs internes	L'objectif est atteint si le comité de la FMS...
La FMS est dirigée conformément aux statuts et dans l'intérêt général du secteur meunier.	... tient toujours compte de l'intérêt général du secteur dans ses activités et traite tous les membres de la même manière ; ... veille aux coûts dans le traitement des affaires de la fédération.
La FMS assure la visibilité de ses activités auprès des membres.	... veille à ce que les représentants des fédérations régionales au comité informent leurs membres sur les dossiers traités au comité ; ... veille à ce que le secrétariat de la FMS informe directement les membres sur les affaires importantes concernant la fédération et l'industrie alimentaire.

Culture céréalière

03



Une bonne récolte pour la deuxième fois de suite

Une bonne récolte 2026 malgré un record de chaleur

Récolte 2026

Après la détente déjà significative l'année précédente, la situation de l'approvisionnement s'est encore améliorée avec la récolte 2026. Selon l'estimation provisoire de swiss granum, la quantité de blé panifiable devrait osciller entre 385 000 t et 415 000 t et se situerait ainsi au niveau de la récolte 2025 (estimation au début août 2026). Selon les informations actuelles, la majeure partie de cette quantité devrait être du blé panifiable apte à la panification conformément aux conditions de prise en charge.

La production 2026 a varié selon les cultures en raison des conditions météorologiques. La grande chaleur et la sécheresse ont notamment fait souffrir les betteraves sucrières, le maïs et les pommes de terre, alors que les céréales panifiables ont apparemment été moins impactées. Les informations de la branche et les chiffres provisoires laissent espérer une récolte correcte à bonne, tant quantitativement que qualitativement. Pour pouvoir procéder à une estimation définitive de la qualité, il faut néanmoins attendre les chiffres du recensement de la qualité de la récolte de swiss granum.

La situation sur le marché est donc nettement plus équilibrée que l'année précédente. Si la constitution des stocks après la très faible récolte 2024 était au centre des préoccupations en 2025, la FSPC a décidé peu après la récolte de cette année de déclasser près de 21 000 t de céréales panifiables, dont 20 000 t de la classe Top, afin de désengorger le marché et de commercialiser la récolte de manière favorable à ses membres.

Quantités récoltées

en tonnes

	2022	2023	2024	2025
Blé Top	218 325	210 112	149 406	275 676
Blé I	104 630	82 592	52 446	86 832
Blé II	52 126	29 613	25 202	38 940
Blé biscuit	2 644	2 141	1 229	1 953
Blé tendre	**377 725**	**324 458**	**228 283**	**403 401**
Seigle	8 353	9 200	6 500	10 647
Épeautre	27 335	28 602	15 500	22 050
Autres céréales panifiables	1 591	1 640	490	827
Total céréales panifiables	**415 004**	**363 900**	**250 773**	**436 925**
Autres céréales pour les denrées alimentaires	**13 987**	**13 548**	**5 450**	**7 109**
Céréales panifiables (déclassées)	0	9 236	0	0
Céréales panifiables (non aptes à la panification)	6 908	8 915	14 428	17 937
Céréales fourragères	55 541	48 028	35 291	59 495
Orge	176 550	158 662	111 778	144 158
Triticale	41 477	34 936	24 406	36 955
Avoine	4 591	4 313	4 789	6 781
Maïs grain	124 099	134 146	155 852	202 740
Autres céréales fourragères	1 097	994	861	882
Total céréales fourragères	**410 263**	**399 230**	**347 405**	**468 948**
Semences de céréales panifiables	16 095	15 209	14 444	17 125
Semences de céréales fourragères	8 510	6 598	6 786	6 782
Total semences	**24 605**	**21 807**	**21 230**	**23 907**

Les quantités détaillées 2026 de swiss granum n'étaient pas encore disponibles au moment de la clôture de la rédaction.



58%

de la farine produite est de la farine blanche.

Surface de céréales

en hectares

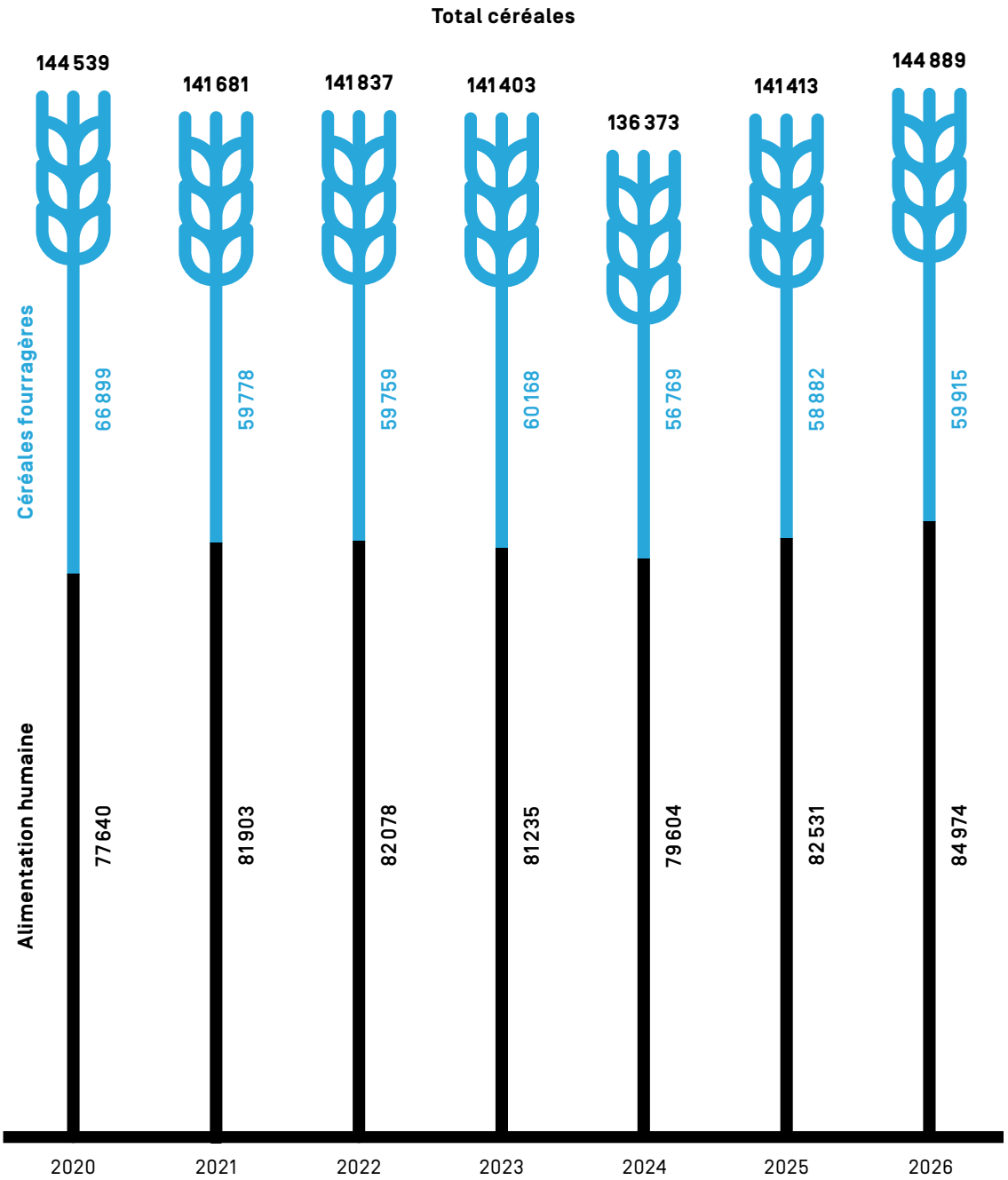

Europe

Les conditions de production ont fortement divergé en Europe en 2026. Les températures élevées et la sécheresse parfois forte pendant le remplissage des grains ont notamment provoqué des pertes de rendement dans différentes régions. Malgré une récolte globalement correcte de blé, il faut s'attendre à des rendements très différents d'une région à l'autre.

Au total, la récolte de blé tendre 2026 devrait s'élever à environ 124.1 millions de tonnes dans l'UE. La quantité attendue est ainsi inférieure de près de 8,3% à celle de l'année précédente (135.3 millions de tonnes). Quant à la surface cultivée, elle atteint environ 21,2 millions d'hectares et diminue donc légèrement comparativement à l'année précédente (−1,4%).

L'Allemagne s'attend à une récolte totale de céréales de près de 37,4 millions de tonnes, dont environ 20,4 millions de tonnes de blé. Le blé reste donc de loin la céréale principale. La surface de blé d'automne s'élève à environ 2,8 millions d'hectares et représente près de la moitié de toute la surface de céréales.

Production mondiale

Dans son rapport sur le marché des céréales du 20 août 2026, le Conseil international des céréales (CIC) s'attend à une récolte mondiale de 817 millions de tonnes, ce qui représenterait une forte diminution par rapport à l'année précédente (844 millions de tonnes).

Le CIC estime les besoins mondiaux en blé à 826 millions de tonnes. La récolte 2026 attendue ne permettrait donc pas de couvrir entièrement les besoins de l'année céréalière. Si toutes les hypothèses se confirment, les stocks mondiaux de blé baisseront de 9 millions de tonnes.

Structures du secteur meunier

04



Légère baisse de la quantité totale de céréales moulues et pression économique toujours élevée

Quantités de céréales moulues en baisse malgré l'augmentation de la population.

Suisse

Les entreprises membres de la FMS ont transformé au total près de 438 275 t de céréales panifiables (année précédente : 446 311 t) en farines suisses de qualité. Cela équivaut à une diminution d'environ 8 000 t comparativement à l'année précédente. La quantité totale de céréales moulues, y compris celle des moulins non affiliés à la fédération, est estimée à environ 454 000 t. Cette quantité a ainsi de nouveau baissé de près de 2%. Notons que la baisse s'est intensifiée pendant le premier semestre 2026 et a dépassé 3%.

Les céréales moulues en 2025/2026 provenaient pour 79% de Suisse (année précédente : 75%) et pour 21% de l'étranger (année précédente : 25%). Cela reflète la bonne récolte 2025, même si la très mauvaise récolte 2024 reste encore perceptible dans la transition entre les récoltes.

La FMS couvre toujours près de 97% de la quantité de céréales moulues dans toute la Suisse.

La production totale de farines des membres de la FMS s'est élevée à 343 800 t pendant l'exercice écoulé (année précédente : 350 716 t). Ensemble avec les quantités de céréales moulues par les non-membres, la production totale de farine devrait atteindre environ 56 000 t.

Le produit principal en termes de quantité reste la farine blanche avec une part de 58,3%. Elle est suivie par la farine mi-blanche avec 24,2% et, à un niveau très proche, par la farine bise avec 8,1% et par les farines spéciales avec 9,3%.

Bien que le nombre de moulins membres soit resté constant pendant l'exercice écoulé, la pression économique reste très forte dans le secteur meunier. Cette pression a été particulièrement élevée sur les grands moulins (disparition ou diminution des clients de l'industrie, disparition de la mouture pour obtenir de l'amidon / de la mouture technique). Les trois plus grands moulins ont moulu 304 830 t ou 69,6% de la quantité totale de céréales moulues par les membres de la FMS, alors que les sept plus grands moulins ont transformé 396 760 t (90,6%) des céréales (année précédente : 91,1%). Les 27 autres entreprises membres se sont réparties les 41 515 t (9,4%) restantes et ont transformé environ 1 400 t de plus que l'année précédente.

Transformation et production

de blé tendre, Suisse (en pourcentage)

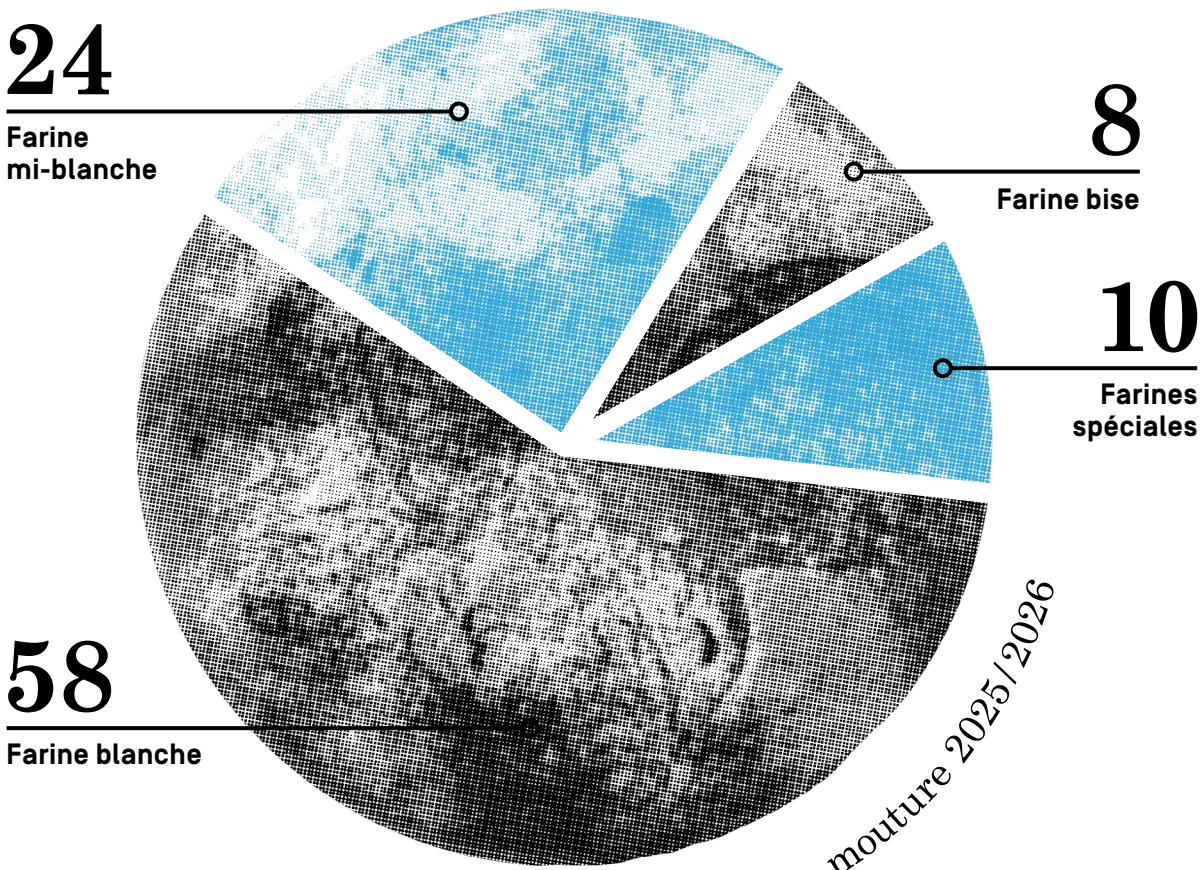

Produits de la mouture 2025/2026

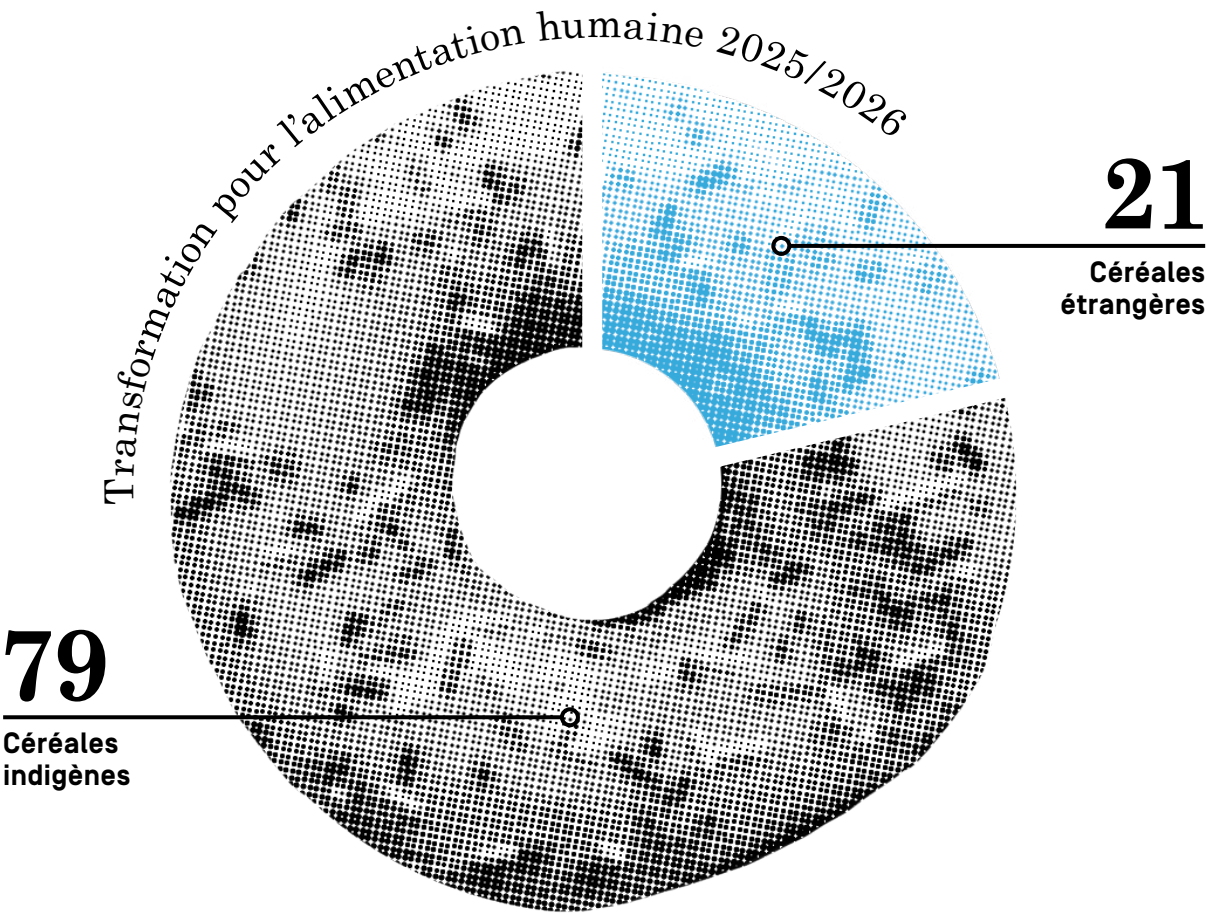
Transformation pour l'alimentation humaine 2025/2026
21
Céréales étrangères
79
Céréales indigènes

Évolution de la mouture

Part de la FMS en tonnes, Suisse

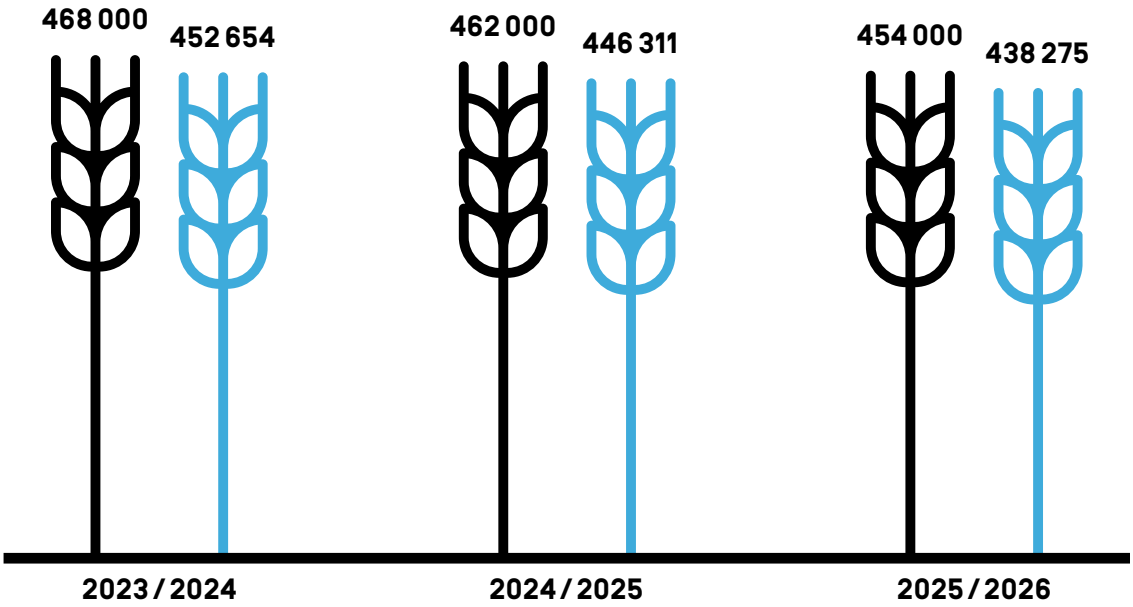

Europe

Les moulins européens emploient plus de 45 000 personnes et transforment annuellement environ 47 millions de tonnes de blé, de seigle et d'avoine en près de 35 millions de tonnes de farine. Il existe plus de 3 000 moulins, la plupart étant des entreprises de petite taille ou de taille moyenne. Les structures divergent fortement d'un pays à l'autre. Si l'Allemagne, la France et l'Italie continuent de compter un grand nombre de PME à côté de quelques grands ou très grands moulins, la consolidation est beaucoup plus avancée dans d'autres pays. La restructuration se poursuit. En même temps, il existe une surcapacité structurelle en Europe, de sorte que les moulins n'utilisent en moyenne que 75% de leurs capacités.

Moulins membres

par catégories de taille

Catégories céréales en t	Nombre d'entreprises		Céréales moulues en t		Pourcentage / catégorie	
	2015/2016	**2025/2026**	2015/2016	**2025/2026**	2015/2016	**2025/2026**
– 500	18	**7**	3730	**2143**	0,8	**0,5**
501 – 1000	7	**5**	3844	**3483**	0,8	**0,8**
1001 – 2000	5	**7**	6775	**10625**	1,5	**2,4**
2001 – 3000	6	**3**	13177	**7058**	2,9	**1,6**
3001 – 4000	3	**1**	10142	**3853**	2,2	**0,9**
4001 – 5000	2	**2**	8496	**9229**	1,8	**2,1**
5001 – 6000	1	**1**	5908	**5124**	1,3	**1,2**
6001 – 7000	1	**0**	6342	**0**	1,4	**0**
7001 – 10000	0	**0**	0	**0**	0	**0**
10001 – 12000	0	**0**	0	**0**	0	**0**
12001 – 30000	3	**4**	62331	**91930**	13,5	**21,0**
30001 –	4	**3**	340288	**304830**	73,8	**69,6**
	50	**33**	461033	**438275**	100,0	**100,0**

Conditions-cadres de la politique économique

05



La FMS a de nouveau dû affronter des défis à différents niveaux en 2025 / 2026.

En tant que représentant classique du premier échelon de transformation, le secteur meunier se trouve entre ses fournisseurs (producteurs de céréales) et ses acheteurs (boulangeries artisanales et industrie alimentaire). Dans cette position charnière, la politique agricole est tout aussi importante pour notre secteur que la politique économique (y c. conditions-cadres pour les entreprises de l'industrie alimentaire).

Situation de l'approvisionnement

La transition entre les récoltes a été très exigeante en raison de la très faible récolte de céréales panifiables en 2024. Les stocks étaient extrêmement bas à la fin de la campagne, et des céréales panifiables de la nouvelle récolte ont dû être ajoutées très tôt dans les mélanges de farine. Les mesures prises en 2024, notamment l'augmentation de 80 000 t au total du contingent tarifaire n° 27 ainsi que le recensement coordonné des besoins en matière d'importation par swiss granum (appelé pooling), ont néanmoins permis d'assurer l'approvisionnement des moulins jusqu'au passage à la nouvelle récolte.

La récolte 2025 a apporté la détente attendue. Au total, près de 403 400 t de céréales panifiables aptes à la panification ont été récoltées, soit une quantité nettement plus élevée que la très faible récolte de 250 773 t de l'année précédente qui se rapproche du niveau normal sur plusieurs années. La qualité a aussi été globalement réjouissante : le poids moyen à l'hectolitre s'élevait à 82,4 kg/hl et la teneur en protéine à environ 13,4%. En outre, la contamination en mycotoxines du blé destiné à la mouture était faible.

Des stocks permettant de couvrir environ deux mois et demi sont nécessaires selon la FMS pour assurer une bonne transition entre les récoltes. En tenant compte d'une constitution des stocks d'IP-SUISSE à hauteur de près de 15 000 t, le bilan de l'approvisionnement de swiss granum prévoyait des stocks d'environ 100 000 t à la fin de l'année céréalière. Cette valeur cible a presque été atteinte.

La situation de l'approvisionnement s'est nettement détendue après la récolte 2025.

La situation est néanmoins restée tendue jusqu'au printemps 2026. Les tranches du contingent tarifaire n° 27 étaient épuisées en l'espace d'une fraction de seconde, et beaucoup de moulins sont restés plusieurs fois de suite les mains vides et ont même parfois eu des difficultés à livrer des spécialités. Le comité a chargé le secrétariat de faire de nouvelles suggestions pour améliorer le système d'attribution. Des demandes pour ce faire ont été déposées auprès de l'OFDF et de l'OFAG, mais ont néanmoins été rejetées. Des motions ont aussi été déposées à ce sujet au parlement entre-temps (cf. ci-après).

Politique agricole

La FMS a pris position sur divers points importants pour la filière des céréales panifiables dans la cadre de la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2025. Elle a soutenu le relèvement des contributions pour les semences et les plants à CHF 1500.– par hectare, en demandant néanmoins que le financement soit uniquement assuré par la suppression de la contribution supplémentaire pour les betteraves sucrières et qu'il n'y ait pas de transferts au sein des paiements directs. De plus, la FMS a soutenu l'augmentation de CHF 4.– à 8.– pour 100 kg de la contribution au fonds de garantie, en demandant que le régime douanier pour les céréales panifiables soit plus proche du marché : les tarifs douaniers ne devraient pas être adaptés uniquement chaque trimestre, mais tous les mois afin d'être mieux coordonnés avec la libération des tranches d'importation du contingent tarifaire n° 27 et de garantir une protection douanière suffisante et rapide en cas de fortes fluctuations sur les marchés internationaux.

Les revendications de la FMS ont été largement reprises dans le train d'ordonnances adopté le 29 octobre 2025 par le Conseil fédéral : augmentation des contributions à des cultures particulières pour les semences et les plants, suppression de la contribution supplémentaire pour les betteraves sucrières et augmentation de CHF 4.– à CHF 8.– pour 100 kg de la contribution au fonds de garantie pour les céréales panifiables et les aliments fourragers. Notons que le taux du contingent tarifaire pour les céréales panifiables a été réduit sans impacter la protection douanière. La demande centrale de la FMS d'adapter mensuellement les droits de douane pour les céréales panifiables n'a en revanche pas été reprise.

Le train d'ordonnances agricoles 2026 ne comportait pas d'éléments importants pour la FMS, et nous avons par conséquent renoncer à transmettre une propre prise de position.

Par ailleurs, les travaux pour le développement de la Politique agricole 2030+ se sont poursuivis. En tant que directeur de la fial, le directeur de la FMS a siégé dans le groupe d'accompagnement qui s'est penché sur les quatre axes de la motion 22.4251 de la CER du Conseil des États « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique » :

- Sécurité alimentaire
- Réduction de l'empreinte écologique
- Amélioration des perspectives économiques et sociales
- Simplification / réduction de la charge administrative

La consultation sur la PA 2030+ a été ouverte en septembre 2026, après écoulement de l'année céréalière.



343 799 t

de farines produites



97%

de couverture
du marché

438 275 t

de céréales panifiables
transformées

33

moulins membres

Prix indicatifs

Les prix indicatifs au sens de l'art. 8 de la loi sur l'agriculture sont fixés au sein des organes de swiss granum. Chaque année en juin, les partenaires essaient de s'accorder sur les prix indicatifs pour la prochaine récolte. Un accord a de nouveau été trouvé cette année, mais les discussions ont été très difficiles. Les augmentations parfois élevées des prix indicatifs réalisées les années précédentes n'ont jamais pu être reportées entièrement sur les clients. De plus, la pression économique sur les moulins a continué à augmenter en raison du faible niveau des prix au niveau international, de la stratégie basée sur des bas prix dans certains canaux (pain de 500 g à 99 ct) ainsi que de la disparition de quantités importantes de céréales moulues (suppression de la réglementation du rendement pour la production d'amidon par le parlement, suppression de quantités exportées importantes tant dans le domaine des pâtes prêtes à l'emploi que des biscuits).

Les prix indicatifs de la récolte 2026 ont par conséquent été réduits par rapport à l'année précédente. La réduction diverge néanmoins selon le type de céréale et la classe de qualité. Les nouveaux prix indicatifs suivants ont été fixés :

Céréales	**Prix indicatif 2026**	**Prix indicatif 2025**
Top	CHF 57.–	CHF 60.–
Classe I	CHF 55.50	CHF 57.–
Classe II	CHF 54.–	CHF 54.50
Blé à biscuit	CHF 54.–	CHF 54.50
Seigle	CHF 44.–	CHF 45.–
Épeautre	CHF 58.–	CHF 58.–

Exportations en baisse des matières de base céréalières dans les produits transformés

Compensation du prix de la matière première

Depuis le 1er janvier 2019, le secteur veille avec un système de droit privé à ce que les exportateurs de denrées alimentaires transformées puissent utiliser des matières de base céréalières indigènes à des prix concurrentiels, malgré la suppression du mécanisme étatique de compensation (ancienne loi chocolatière). Les entreprises de transformation exportatrices peuvent avoir recours au «trafic de perfectionnement actif». Cela leur permet d'importer sans droits de douane des matières de base céréalières et de les réexporter après la transformation. Si le prix des matières de base céréalières indigènes n'était pas ramené à un niveau au moins similaire à celui des matières premières étrangères, ces quantités seraient majoritairement perdues. La compensation ne fait donc pas baisser le prix des produits exportés, mais sécurise la vente des matières premières agricoles suisses.

Le mécanisme de compensation de droit privé est financé par les moyens de l'ancienne loi chocolatière qui ont été transférés dans un nouveau supplément pour les céréales le 1er janvier 2019. Ce supplément est réencaissé par la FSPC et utilisé pour le mécanisme de compensation. Les producteurs de céréales compensent 87,5% de la différence de prix de la matière première, les moulins qui fournissent la farine exportée dans les produits transformés assument une part fixe de 10% de la différence de prix et l'exportateur prend en charge 2,5% de celle-ci.

Les quantités de matières de base céréalières exportées en 2025 ont de nouveau baissé par rapport à l'année précédente, et ce de 18,0% (de 27 061 t en 2024 à 22 200 t en 2025). La forte diminution déjà constatée l'année précédente s'est donc poursuivie. Elle semble néanmoins s'atténuer en 2026 : le recul des quantités par rapport à la même période de l'année précédente a atteint 1,1% pendant le premier semestre 2026.

Les contributions versées pendant l'année civile 2025 se sont élevées au total à CHF 12,48 millions (année précédente : CHF 15,09 millions). La baisse reflète donc surtout la diminution des quantités exportées, affaiblie par une légère augmentation de la différence de prix déterminante.

Les montants partiels variables du protocole n° 2 de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE ont été adaptés le 1er février 2025. Ils représentent pour ainsi dire la contrepartie aux contributions à l'exportation puisqu'il s'agit des droits de douane sur les matières premières contenues dans les produits transformés importés. Ces droits de douane variables s'appliquent entre autres aux produits de boulangerie, aux pâtons, etc. Un montant pratiquement inchangé de CHF 47.05 pour 100 kg de farine a été prélevé sur la part de farine de blé tendre contenue dans ces produits (année précédente : CHF 47.20) à partir du 1er février 2025. Cette contribution correspond à la différence de prix mathématique des matières premières contenues dans le produit final, moins un rabais de 18,5%.



Plantes issues des nouvelles technologies de sélection végétale (NTSV)

La FMS est en principe ouverte aux nouvelles technologies de sélection végétale (NTSV) pour autant qu'elles opèrent dans l'ADN de la propre espèce et que leur régulation soit proche de la pratique. Elles peuvent aider à rendre les plantes plus résistantes, à réduire l'utilisation des ressources et à mieux remplir les exigences qualitatives accrues. La transparence et le libre choix des consommatrices et consommateurs sont néanmoins essentiels pour la FMS.

Le Conseil fédéral a mis en consultation une loi spéciale sur les plantes issues des nouvelles technologies de sélection végétale (NTSV) en avril 2025 après avoir été chargé par le Parlement de mettre en place une réglementation de l'homologation basée sur les risques. La nouvelle réglementation concerne les plantes issues des NTSV qui sont exemptes de matériel génétique transgène, qui sont utilisées dans l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture et qui apportent une valeur ajoutée à l'agriculture, à l'environnement et aux consommatrices et consommateurs.

La FMS a estimé que le projet mis en consultation était trop restrictif et qu'il n'était pas basé sur les risques alors que le Parlement avait justement demandé la prise en compte de ces deux éléments. Les exigences élevées, les procédés et les contrôles obligatoires auraient pratiquement empêché l'utilisation des NTSV dans la pratique, tout en impactant négativement la filière exempte de NTSV. La FMS a donc rejeté le projet en demandant des améliorations significatives.

Les nouvelles techniques de sélection végétale sont très intéressantes notamment pour faire face au changement climatique.

Le message du Conseil fédéral était attendu le premier trimestre 2026, mais sa publication a pris du retard. Une raison à cela est certainement le fait que la régulation de l'UE a été finalisée entre-temps. Le Règlement (UE) 2026/1388 a en effet été adopté le 17 juin 2026 et entrera en vigueur le 17 juillet 2028. Il différencie entre les plantes NTG-1 (nouvelles techniques génomiques) qui sont pratiquement traitées comme les plantes conventionnelles après une procédure de contrôle et les plantes NTG-2 qui continuent à être soumises à des homologations strictes, à des contrôles des risques, à la traçabilité et à l'étiquetage. Les plantes NTG-1 pourraient aussi être crées naturellement ou par une sélection conventionnelle. Elles peuvent présenter au maximum 20 modifications génétiques, et aucun ADN étranger ne peut être introduit. Cela correspond pratiquement à la position que la FMS a adoptée dans la consultation sur la nouvelle loi suisse.

Révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays

Le Conseil fédéral a adopté en novembre 2025 le message sur la révision partielle de la Loi sur l'approvisionnement du pays (LAP). Les points que la FMS avait critiqué dans sa prise de position ont été largement adaptés : la mise en place d'une taxe pour les responsables de la mise sur le marché a été abandonnée, et le principe de subsidiarité ainsi que la primauté de l'économie ont été maintenus. La FMS estime qu'il est particulièrement important que les différents domaines de l'approvisionnement économique du pays puissent continuer à apporter leurs connaissances des secteurs.

Le projet a été examiné par le Conseil national et par le Conseil des États pendant l'exercice écoulé et adopté lors du vote final du 19 juin 2026. Les modifications devraient entrer en vigueur en 2027.



Importation de pâtons

Les motions Badertscher 24.3385 «Renforcement de la production suisse de céréales panifiables» et Riem 24.3127 «Supprimer le traitement tarifaire préférentiel des importations de produits semi-finis et finis du chapitre 19 du tarif des douanes» adoptées par le Conseil national étaient de nouveau au centre de l'attention pendant l'exercice écoulé. La FMS a notamment demandé lors d'une audition personnelle par la CER-E de regrouper les revendications des deux motions et de les adopter sous cette forme. Nous avons aussi demandé que le modèle «premier arrivé, premier servi» soit amélioré et que toute la filière des céréales panifiables soit renforcée.

La CER-E a finalement rejeté les motions Badertscher et Riem et a déposé à la place deux propres motions. La motion 26.4061 «Soutenir la production boulangère suisse» correspond largement aux demandes supplémentaires de la FMS: le Conseil fédéral doit renforcer efficacement la filière de céréales panifiables, du producteur jusqu'à la vente, et optimiser la méthode «premier arrivé, premier servi» pour l'attribution du contingent tarifaire n° 27 pour les céréales panifiables. La motion charge aussi le Conseil fédéral d'examiner la possibilité de soumettre les produits du chapitre 19 à l'obligation de verser des contributions au fonds de garantie et de les lier à une prestation dans le pays.

La FMS voit en revanche la motion 26.4060 «Adjudication du contingent tarifaire de céréales panifiables» d'un œil critique. Elle demande certes aussi une optimisation de la méthode «premier arrivé, premier servi», mais place la future attribution du contingent pour les céréales panifiables par adjudication au centre, ce que rejette la FMS car cela renchérirait les importations et enlèverait des moyens au secteur céréalier.

La FMS observera attentivement la suite des discussions sur les différentes motions dans les deux chambres et défendra les intérêts des moulins.

Alcaloïdes de l'ergot, ergot et résidus

La contamination des céréales panifiables et de la farine par l'ergot ou les alcaloïdes de l'ergot a fortement occupé la FMS pendant l'exercice écoulé. La problématique montre de manière exemplaire à quel point la répartition des responsabilités le long de la filière est complexe : si ce sont surtout des directives relatives aux sclérotes de l'ergot qui s'appliquent pour la production de céréales, les valeurs limites pour les alcaloïdes de l'ergot sont déterminantes pour les moulins. Il est donc possible qu'un lot de céréales remplissent les conditions de prise en charge, mais que la farine fabriquée avec présente des valeurs élevées d'alcaloïdes de l'ergot et ne puisse par conséquent pas être commercialisée.

La FMS s'est engagée pour que le problème ne soit pas uniquement reporté sur les moulins. Pour ce faire, les lots de céréales contaminées doivent être détectés aussitôt que possible, traités correctement et si nécessaire déjà être nettoyés efficacement dans le centre collecteur. Il est particulièrement important que l'ergot soit éliminé le plus tôt possible et non pas seulement après plusieurs transbordements ou transports. En effet, le transbordement peut produire de la poussière impactant négativement la qualité de la farine, bien que les valeurs limites de l'ergot soient respectées après le nettoyage.

Déclaration du gluten et traces d'allergènes

La déclaration des allergènes dans la farine et dans les produits fabriqués avec celle-ci est un sujet important du droit alimentaire. Le point de départ est l'obligation depuis Stretto 4 d'indiquer la céréale concernée à partir d'une teneur de 200 mg de gluten par kg de produit final. En cas de présence de céréales étrangères dans une farine (p. ex. seigle dans la farine de blé), la part de gluten étranger dans le produit final ne peut pas être déterminée analytiquement. Étant donné que les impuretés peuvent s'élever jusqu'à 4% selon les conditions de prise en charge de swiss granum, il faudrait par précaution toujours déclarer le gluten des céréales étrangères, et ce en indiquant le gluten de toutes les céréales possibles.

Ensemble avec Biscosuisse, la fial et la CI du commerce de détail, la FMS a recherché le dialogue avec l'OSAV, l'objectif étant de trouver une solution uniforme dans toute la Suisse, applicable dans la pratique et compréhensible pour les consommatrices et consommateurs. Il ne s'agit pas d'affaiblir la protection contre les allergènes, mais de définir une utilisation légalement sûre de la déclaration « peut contenir des traces de… ». La déclaration individuelle de toutes les céréales qui serait en fait nécessaire n'apporte rien aux personnes allergiques au gluten.

L'OSAV a compris la problématique et a déjà procédé, d'entente avec aha!, à une modification du paquet Stretto 5 afin de supprimer la déclaration individuelle des céréales. La déclaration « peut contenir des traces de céréales » ou « peut contenir des traces d'autres céréales » est prévue à présent, cette dernière étant néanmoins facultative et non pas obligatoire.

STEC dans la farine

Pendant l'exercice écoulé, nous avons de nouveau participé à l'étude internationale de l'Université de Wageningen (NL) visant à améliorer la sécurité microbiologique de la farine. L'objectif de l'étude est de développer et de valider des procédés permettant notamment de réduire efficacement la présence de STEC (Escherichia coli producteurs de shigatoxine) dans la farine sans impacter significativement les caractéristiques technologiques de la farine.

De premiers résultats scientifiques ont pu être publiés pendant l'exercice écoulé. Ils sont prometteurs, notamment concernant le traitement thermique, et montrent une nette réduction des microorganismes tout en maintenant la qualité boulangère. Le projet de recherche dure jusqu'à la fin 2027.

Plainte de Marchés Équitables Suisse auprès de la COMCO

Comme nous le savions déjà, la filière des céréales est dans la ligne de mire de l'association Marchés Équitables Suisse. Elle a non seulement attaqué la norme de rendement pour la fabrication d'amidon au détriment des moulins suisses en provoquant ainsi la disparition d'environ 10% de la quantité moulue et de la fabrication d'amidon en Suisse, mais elle a aussi déposé une plainte auprès de la COMCO en insinuant que swiss granum ou plutôt la FMS conclurait des accords distordant la concurrence avec la FSPC. La plainte porte en fait sur des points dans lesquels le secteur céréalier a trouvé un consensus exemplaire, a mis les propres intérêts de côté et a réussi à penser et à agir dans l'intérêt de toute la filière.

Le premier cas concerne une période marquée par des excédents pendant laquelle les moulins ont renoncé aux importations (moins chères) afin de soutenir la production indigène de céréales panifiables. Le deuxième cas concerne une période avec un sous-approvisionnement pendant laquelle les demandes de contingents d'importation ont été centralisées par swiss granum afin d'éviter l'attribution insatisfaisante des contingents avec la méthode non optimale du «premier arrivé, premier servi».

La COMCO a estimé que l'appel à ne pas utiliser entièrement le contingent n° 27 était un accord illicite potentiel sur les quantités pénalisant les producteurs étrangers de céréales et avantageant les producteurs indigènes (ce qui était justement l'objectif politique de la branche dans cette période marquée par des quantités excédentaires). La FMS ayant indiqué qu'elle ne lancerait plus de tels appels à l'avenir, la COMCO renonce à prendre des mesures supplémentaires pour des raisons de proportionnalité.

La centralisation des besoins en matière d'importation et la communication d'un facteur de réduction uniforme n'ont en revanche pas été jugés comme restreignant la concurrence.

La FMS tire le bilan suivant de cette plainte : elle renoncera à l'avenir à lancer des appels à faire preuve de retenue pour les importations. Une centralisation neutre des contingents par swiss granum peut en revanche continuer à être utilisée comme instrument pour amortir les problèmes d'attribution en cas de tensions sur le marché.

Stratégie de l'OFAG pour une protection durable des cultures à l'horizon 2035

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mis en consultation en 2025 la «Stratégie pour une protection durable des cultures à l'horizon 2035». La stratégie montre les actions nécessaires en matière de protection phytosanitaire et propose des mesures pour protéger les cultures efficacement, mais aussi plus durablement.

La FMS a participé à la consultation. De manière générale, nous saluons l'approche globale et les mesures proposées, une protection phytosanitaire efficace étant essentielle pour stabiliser les rendements et obtenir la qualité nécessaire des céréales panifiables.

En même temps, la FMS a souligné que les restrictions supplémentaires pour la protection phytosanitaire doivent être étudiées soigneusement. En effet, le manque de possibilités de protéger les cultures ne doit pas pénaliser l'agriculture productrice. De plus, la FMS rejette un transfert du financement vers les branches. Les mesures doivent être financées par la Confédération.

Allègement douanier (production d'amidon et de farines techniques)

La FMS s'est engagée pendant des années pour le maintien de la norme de rendement spécifique pour la production d'amidon et de farines techniques. Après la suppression définitive de la norme de rendement, la production suisse d'amidon de blé a disparu définitivement avec la faillite de Blattmann Schweiz AG pendant l'exercice écoulé. La FMS s'est notamment demandé comment obtenir à l'avenir les quantités manquantes et surtout le gluten nécessaire et comment les utiliser dans le cadre des dispositions Swissness. Pour les moulins suisses, la disparition de ce débouché représente un changement structurel important pour la mouture de céréales.

Marketing générique pour le pain suisse

La mise en œuvre de la déclaration du pays de production du pain et des produits de boulangerie en vigueur depuis le 1er février était au centre des activités en 2025. Ce travail s'est poursuivi avec la campagne « Oui à l'origine, oui à la Suisse » pendant le premier semestre 2026. Le but était de sensibiliser les consommatrices et consommateurs à la provenance du pain et des produits de boulangerie et de renforcer la filière indigène.

La campagne revêt une grande importance vu la croissance continue des importations de pain et de produits de boulangerie. La FMS estime qu'il faut mieux rendre visible les avantages de l'origine suisse afin de soutenir la demande de pain, de farine et de céréales indigènes.

Le marketing générique pour le pain suisse est réalisé par l'association Pain suisse. Les membres de l'association sont les trois échelons de la transformation (producteurs de céréales, moulins, deuxième échelon de transformation, y.c. détaillants). Ils apportent un tiers des fonds propres chacun. L'association est présidée par Guido Wicki, Wicki Mühle AG à Schüpfheim, depuis le printemps 2025.

Le budget de l'association Pain suisse s'est élevé à près de CHF 790 000.– en 2025. La moitié était des fonds propres et l'autre moitié a été apportée par la Confédération. La FMS finance sa contribution annuelle de CHF 120 000.– par une contribution des transformateurs de 3.8 ct pour 100 kg de céréales qui est prélevée par swiss granum.



Soutien étatique de projets pour les moulins

Au cours de l'exercice écoulé, le comité s'est penché sur le cofinancement par la Confédération de projets pour les moulins par le biais des Projets de développement régional (PDR) et de la Nouvelle politique régionale (NPR). Le FMS voit d'un œil critique ce soutien dans un marché avec d'importantes surcapacités. Les nouveaux bâtiments et les agrandissements soutenus par les pouvoirs publics peuvent en effet provoquer une distorsion de la concurrence par rapport aux moulins existants qui se financent avec des moyens privés et engendrer une pression supplémentaire sur les prix.

La FMS observera attentivement de tels nouveaux projets et interviendra si nécessaire auprès des services administratifs compétents au niveau cantonal et national pour défendre des conditions de concurrence équitables. Les demandes de soutien étant généralement publiées au niveau cantonal, la FMS prie les membres de l'informer de tels projets.

Soutien de l'apprentissage de meunières et meuniers

La FMS a de nouveau soutenu la formation des futures meunières et futurs meuniers pendant l'exercice écoulé en apportant un soutien financier à l'Association suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM) et à l'Association romande d'apprentissage en meunerie (ARAM). Ces contributions soutiennent le travail compétent et engagé des moulins membres de la FMS dans la promotion de la relève, travail qui porte ses fruits chaque année avec d'excellents résultats lors des championnats internationaux des moulins. Pendant l'exercice écoulé, Rahel Pfaffhauser s'est classée à l'excellente deuxième place des «MühlenMasters» qui étaient organisés pour la première fois en Autriche.

Le nombre d'apprenties et d'apprentis oscille entre 1 à 3 personnes en Suisse romande et 10 à 14 en Suisse alémanique.

«Espace du Blé au Pain»

Le projet «Espace du Blé au Pain» à Echallens vise à faire découvrir toute la filière, du grain jusqu'au pain, et à accroître de la sorte la visibilité de la culture céréalière, du secteur meunier et des boulangeries. La FMS trouve particulièrement important de présenter adéquatement la profession de meunière et meunier dans le cadre du projet et de contribuer ainsi à promouvoir la relève. Elle soutient le projet avec un montant total de CHF 50 000.– réparti sur cinq ans.

06 Informations sur la FMS

Informations principales et actualisées sur la Fédération

Le nombre de membres est resté inchangé par rapport au dernier exercice.

Membres

Du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, le nombre de membres est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent. La FMS compte actuellement 33 membres.

Les moulins membres de la FMS ont moulu au total 438 275 t des près de 453 000 t de céréales transformées en Suisse pendant l'année céréalière 2025/2026 et couvrent ainsi environ 97% du marché.

Nombre de membres le 01.07.2025
5 fédérations régionales avec au total
25 moulins et
8 membres individuels

Nombre de membres le 01.07.2026
5 fédérations régionales avec au total
25 moulins et
8 membres individuels

Assemblée des délégués

Les cinq fédérations régionales et 16 moulins étaient représentés à l'assemblée des délégués qui s'est déroulée le 21 novembre 2025 au Casino de Winterthur. De nombreux invités étaient également présents.

Les délégués ont pris congé des membres du comité de longue date Diego della Cà (Mühle Burgholz AG) et Peter Grossenbacher (Stadtmühle Schenk AG) et ont rendu hommage à leur grand engagement en faveur de la FMS. Pour les remplacer, ils ont élu Christian Oesch (Mühle Burgholz AG) comme représentant de la fédération régionale MGB et Diego Bryner (Stadtmühle Schenk AG) au comité.

ORGANES

Comité (élu jusqu'à l'AD 2029)

Président :
Thomas Helbling, Berne

Vice-président :
Alain Raymond,
Granges-près-Marnand (SMSR)

Membres :
Diego Bryner, Ostermundigen
(Stadtmühle Schenk AG)
Christoph Grüninger, Flums (MGRG)
Dominic Meyerhans, Weinfelden
(Meyerhans Mühlen AG)
Christian Oesch, Burgholz (MGB)
Matthias Staehelin, Zurich (Swissmill)
Martin Stern, Romont (URM)
Fiona Weber-Lehmann
(Alb. Lehmann Lindmühle AG)
Guido Wicki, Schüpfheim (VMH)



Suppléants :
Laurent Bapst, Payerne (URM)
Urs Brunner, Oberembrach (VMH)
Philipp Marquart, Flums (MGRG)
Jürg Reinhard, Mühle Walther AG (MGB)

Une assemblée des délégués, cinq séances ordinaires du comité, un séminaire du comité ainsi que diverses séances de commissions et réunions de délégations ont eu lieu pendant l'exercice 2025/2026 (1er juillet 2025 au 30 juin 2026).

5 séances du comité :
- 10.09.2025
- 20.11.2025
- 21.01.2026
- 01.04.2026
- 24.06.2026 séminaire
- Assemblée des délégués 21.11.2025/Journée des meuniers

Secrétariat

Directeur :
Dr. Lorenz Hirt, avocat, Berne

Adresse :
Fédération des meuniers suisses FMS
Thunstrasse 82
case postale 1009 | 3000 Berne 6
Tél. : 031 351 38 82
Courriel : info@thunstrasse82.ch
Site web : www.dsm-fms.ch

Affiliations et collaborations avec d'autres organisations

swiss granum

La FMS est membre de l'interprofession swiss granum. Cette dernière joue un rôle important comme plateforme de discussion du secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux et défend ses intérêts envers les autorités ainsi que les organisations et institutions publiques et privées. Les revendications des diverses organisations membres d'une interprofession ne se recoupent évidemment pas toujours, et les positions divergentes font l'objet de discussions âpres et controversées. Malgré cela, une position commune de toute la filière indigène a pu être trouvée au sein de swiss granum pour la plupart des points et dossiers importants.

Fédérations des industries alimentaires suisses (fial)

La Fédération des industries alimentaires suisses (fial) représente au total 13 organisations sectorielles du premier et du deuxième échelons de transformation, dont la FMS. Dans cette organisation aussi, les différentes fédérations ont des positions divergentes sur certains sujets. En tant qu'organisation faîtière, la fial ne prend pas position dans de tels cas. Notons que les deux organisations sectorielles CHOCOSUISSE et BISCOSUISSE rejoindront la fial le 1er janvier 2027.

Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)

La FMS entretient une très bonne relation en partenariat avec la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC). Une collaboration étroite existe notamment pour la solution de droit privé visant à pallier le manque de financement des contributions à l'exportation pour les produits transformés.

Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC)

La FMS entretient une excellente relation avec l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC). De nombreux sujets concernant toute la filière céréalière ont de nouveau été traités pendant l'exercice écoulé. Le regroupement des forces est indispensable aujourd'hui pour la défense des intérêts, notamment au niveau politique. Outre les rencontres annuelles de la commission des meuniers et des boulangers, la FMS est en contact régulier avec des représentants de la SBC pour discuter de questions politiques ainsi que de l'évolution du marché.

Autres affiliations

La FMS est également membre des organisations suivantes ou y défend activement ses positions :

- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Association Internationale des Sciences et Technologie Céréalières, fédération (ICC Suisse), Berne
- Association Pain suisse Berne
- réservesuisse coopérative, Berne
- economiesuisse, Zurich
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Association suisse du monde du travail de la meunerie (VAM), Zollikofen
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Granges-Marnand